

Célébrer un synode diocésain

Le premier commandement de Dieu c'est un verbe, un impératif : « Ecoute ». C'est la loi d'Israël : « Schema Israël » (Dt 6, 4), et c'est la réponse que donne le Seigneur au scribe qui l'interroge : « Un scribe qui avait entendu la discussion, et remarqué que Jésus avait bien répondu, s'avança pour lui demander : "Quel est le premier de tous les commandements ?" Jésus lui fit cette réponse : "Voici le premier : Écoute, Israël : le Seigneur notre Dieu est l'unique Seigneur. Tu aimeras le Seigneur ton Dieu de tout ton cœur, de toute ton âme, de tout ton esprit et de toute ta force. Et voici le second : Tu aimeras ton prochain comme toi-même. Il n'y a pas de commandement plus grand que ceux-là." » Mc 12, 29-31.

Chaque chrétien et toute l'Eglise reçoivent ce commandement, écoute. Il s'agit, comme le dit l'Evangile, d'écouter, d'aimer Dieu, et d'écouter, d'aimer les hommes.

C'est la démarche d'un synode : écouter Dieu, dans l'Ecriture, dans les appels de l'Esprit, et d'écouter ce que disent les hommes et les femmes de notre diocèse, catholiques et autres habitants, il s'agit de discerner les signes des temps.

C'est cela le cœur d'un synode : cette marche avec Dieu et avec les frères ; ensuite, peut-être, y aura-t-il la formulation de décisions, d'orientations, mais l'écoute demeure première.

Ce que je fais maintenant c'est sans doute l'opposé d'un synode : je parle, vous m'écoutez, alors que dans le synode l'évêque doit avant tout se taire pour écouter.

Bref, quoi qu'il en soit, mon propos va chercher à préciser :

- Les fondements bibliques du synode.
- La synodalité de l'Eglise et sa mise en œuvre.
- Le pourquoi du synode diocésain actuel.
- Son déroulement.
- Ce que je peux en attendre.

1) Les fondements bibliques du synode

Il en est pour les synodes comme pour toute réalité dans la vie chrétienne, la source et la norme sont unique : la Bible.

Même si on peut s'appuyer sur plusieurs textes, j'en retiens deux, l'un et l'autre du Livre des Actes des Apôtres, dont ce livre qui rapporte les premières années des communautés chrétiennes naissantes.

Le texte auquel on pense spontanément c'est le chapitre 15 des Actes. Il narre l'assemblée de Jérusalem, on l'appelle parfois le « premier concile ». Un différend naquit entre les fidèles : les païens qui deviennent chrétiens doivent-ils respecter les lois juives, en particulier la circoncision et les règles alimentaires. Nos manières de vivre donnent la réponse qui fut apportée.

Mais je m'arrête plutôt sur un autre texte, au chapitre 1, il s'agit du remplacement de Judas dans le groupe des Douze.

« “Frères, il fallait que l’Écriture s’accomplisse. En effet, par la bouche de David, l’Esprit Saint avait d’avance parlé de Judas, qui en est venu à servir de guide aux gens qui ont arrêté Jésus : ce Judas était l’un de nous et avait reçu sa part de notre ministère ; puis, avec le salaire de l’injustice, il acheta un domaine ; il tomba la tête la première, son ventre éclata, et toutes ses entrailles se répandirent.

Tous les habitants de Jérusalem en furent informés, si bien que ce domaine fut appelé dans leur propre dialecte Hakeldama, c’est-à-dire Domaine-du-Sang. Car il est écrit au livre des Psaumes : Que son domaine devienne un désert, et que personne n’y habite, et encore : Qu’un autre prenne sa charge.

Or, il y a des hommes qui nous ont accompagnés durant tout le temps où le Seigneur Jésus a vécu parmi nous, depuis le commencement, lors du baptême donné par Jean, jusqu’au jour où il fut enlevé d’auprès de nous. Il faut donc que l’un d’entre eux devienne, avec nous, témoin de sa résurrection.”

On en présenta deux : Joseph appelé Barsabbas, puis surnommé Justus, et Matthias.

Ensuite, on fit cette prière : “Toi, Seigneur, qui connais tous les cœurs, désigne lequel des deux tu as choisi pour qu’il prenne, dans le ministère apostolique, la place que Judas a désertée en allant à la place qui est désormais la sienne.”

On tira au sort entre eux, et le sort tomba sur Matthias, qui fut donc associé par suffrage aux onze Apôtres » Actes 1, 16-26.

Je souligne que dans l’élection de Matthias, tous prennent part :

- Les apôtres : ils donnent des critères permettant de savoir quel homme peut être associé à leur groupe.
- L’assemblée : « on en présenta deux ».
- La prière partagée par tous.
- Et même le tirage au sort.

2) La synodalité de l’Eglise

On trouve un écho de ce texte biblique dans le discours que fit le pape François dans un discours du 17 octobre 2015 : *Discours lors de la commémoration du 50e anniversaire de l’institution du synode des évêques.*

En effet, c’est une des décisions de Vatican II : la restauration de la pratique synodale.

Ceci s’exprime d’abord dans les synodes des évêques. Depuis Vatican II, ils sont célébrés tous les quatre ans, à Rome.

Ils sont composés d’évêques délégués par les évêchés du monde entier, réunis autour du pape.

Je rappelle quels furent les derniers :

- En 2012, avec Benoît XVI, un synode consacré à la nouvelle évangélisation (je fus un des délégués des évêques de France). Ses conclusions furent publiées par le pape François : *La joie de l’Evangile.*
- EN 2015, il y eut le synode sur la famille, précédé d’un synode extraordinaire, sur le même sujet, en 2014.

Les conclusions du synode sur l’exhortation apostolique *Amoris laetitia.*

Vous vous rappelez sans doute que de manière inédite, le pape François fit précéder les deux synodes d'une grande consultation.

Il en est de même pour le prochain synode, en octobre 2018, qui sera consacré aux jeunes et aux vocations.

Lors du synode de 2015, le pape marqua donc l'anniversaire de l'institution du synode des évêques par un grand discours.

Je cite quelques-uns de ses propos.

« Une Eglise synodale est une Eglise à l'écoute, consciente qu'écouter "est plus qu'entendre". Il s'agit d'une écoute réciproque, dans laquelle chacun a quelque chose à apprendre. Le peuple des fidèles, le collège épiscopal, l'évêque de Rome : les uns à l'écoute des autres ; et tous à l'écoute de l'Esprit Saint, l'"Esprit de vérité" (Jn 14,17), pour découvrir ce qu'il "dit aux Églises" (Ap 2,7). »

« La synodalité, en tant que dimension constitutive de l'Eglise, nous offre le cadre interprétatif le plus adéquat pour comprendre ce ministère hiérarchique. Si nous comprenons que, comme dit saint Jean Chrysostome, "Eglise et synode sont synonymes" – car l'Eglise, ce n'est autre que le Peuple de Dieu qui "chemine ensemble" sur les sentiers de l'histoire à la rencontre du Christ Seigneur – nous comprenons aussi qu'en son sein personne ne peut être "élevé" au-dessus des autres. Au contraire, il est nécessaire que dans l'Eglise chacun "s'abaisse" pour se mettre au service de ses frères tout au long de ce chemin. »

« Le premier niveau d'exercice de la synodalité se réalise dans les églises particulières. Après avoir rappelé la noble institution du synode diocésain, dans lequel les prêtres et les laïcs sont appelés à collaborer avec l'évêque pour le bien de toute la communauté ecclésiale, le *code de droit canon* donne un large espace à ce qu'on a l'habitude d'appeler les "organismes de communion" de l'Eglise particulière : le conseil presbytéral, le collège des consultants, le chapitre des chanoines et le conseil pastoral.

C'est seulement dans la mesure où ces organismes restent connectés avec la "base" et partent des gens, des problèmes de chaque jour, qu'une Église synodale peut commencer à prendre forme : de tels instruments, qui montrent parfois des signes de fatigue, doivent être valorisés comme des lieux d'écoute et de partage. »

La synodalité de l'Eglise permet donc à chaque fidèle d'être participant et acteur de la vie de la communauté dont il est membre, tant au plan local, paroissial, que diocésain,

Ceci s'appuie sur la dimension sacramentelle de l'Eglise, nous participons aux mêmes sacrements, baptême, confirmation et eucharistie, et répond à une aspiration légitime, celle d'être acteurs de ce qui concerne notre vie, et pour les croyants de leur Eglise.

Dans le livre dont je vous conseille la lecture, *Urgences pastorales*, Christoph Théobald, souligne la nécessité de cette participation de chacun à la vie de leur Eglise.

« Ce n'est pas la menace ni la simple injonction extérieure ou l'imposition par certains d'une feuille de route qui peuvent susciter en nous le désir et l'énergie d'une transformation d'une telle ampleur. Seul un profond climat de respect et de paix rendu possible par une intelligence spirituelle de notre situation historique et par un développement authentique de notre vie intérieure nous permettra de mettre en œuvre le meilleur de notre vitalité pour que la bonne

nouvelle du Règne de Dieu qui vient soit accueillie pas tous » Christoph Theobald, *Urgences pastorales*, Bayard, 2017, p. 15-16.

Je peux d'ailleurs préciser que j'ai invité le Père Théobald à notre synode, il a accepté d'être présent aux assemblées et d'y apporter son regard de théologien.

3) La mise en œuvre de la synodalité

La synodalité est donc un principe de la vie de l'Eglise ; elle doit bien entendu être mise en œuvre.

Avant tout, l'Eglise est une fraternité. Il existe donc une égalité foncière dans le peuple de Dieu, une symétrie de rapports entre tous les chrétiens. Cette égalité résulte de la condition baptismale, le baptême qui inscrit à la fois dans une filiation et dans une fraternité.

La fraternité de l'Eglise est le signe et la manifestation du projet de Dieu, elle traduit l'œuvre de la grâce et l'action de l'Esprit.

« Jésus n'a aucunement ni d'aucune manière une relation de paternité à notre égard. Il a une relation de fraternité et d'amitié. C'est beaucoup trop peu présent. La relation que Jésus a créée, c'est une fraternité. C'est une fraternité d'amis qui, à la fois, se choisissent et ne se choisissent pas : ils ne se choisissent pas, d'où la fraternité ; mais, en même temps, ils se choisissent puisqu'ils veulent bien continuer d'être ensemble alors qu'ils pourraient s'en aller, d'où l'amitié. "Libres de se quitter toujours, et ne se quittant jamais", comme disait Lacordaire » Maurice Vidal, *Cette Eglise que je cherche à comprendre*, Editions de l'Atelier, Chemins de Dialogue, 2009, p. 231.

Cette fraternité n'est pas l'égalitarisme, elle n'interdit ni ne supprime les différences :

- Chacun vit sa vocation chrétienne dans des circonstances particulières, en fonction d'un contexte culturel, historique, personnel, ecclésial, spirituel.
- Chacun est appelé à discerner l'action de l'Esprit, ses charismes, chez lui et chez ses frères.

La participation de tous à la mission est donc à la fois :

- *solidaire* en vertu du baptême
- *complémentaire* en vertu des charismes propres à chacun.

Tous les baptisés sont dès lors coresponsables de l'annonce de l'Evangile, mais chacun selon sa vocation et ses charismes (canon 204).

Nous sommes tous responsables de l'annonce de l'Evangile, mais chacun selon nos charismes, nos compétences, les missions reçues, selon nos disponibilités également.

Cependant, il n'y a de regard juste sur l'Eglise que si celle-ci est d'abord regardée et vécue comme une communauté fraternelle.

Les ministères ne sont pas premiers dans la vie de l'Eglise, ils sont au service de la communauté et de la fraternité.

La coresponsabilité dans la mission s'exprime dans les différentes formes de la synodalité (cf. *synode* = « marcher ensemble »).

La synodalité exprime tout ce qui met en œuvre la fraternité.

L'Église est essentiellement synodale dans la mesure où elle est constituée par le concours ou la convergence de tous les baptisés « de telle sorte que tout le monde, à sa façon et dans l'unité, apporte son concours à l'œuvre commune » (Lumen Gentium n° 30).

Les institutions synodales dans l'Église, une assemblée paroissiale, les différents conseils, permettent à notre fraternité de ne pas être seulement une idée, une belle idée, mais d'exister réellement, concrètement, de manière organisée.

Les institutions ne sont pas que des moyens, elles sont aussi ce par quoi l'Église se dit, et dit le projet de Dieu pour les hommes. N'opposons pas institutions et mission.

Je veux ici faire remarquer que l'équilibre est toujours mieux assuré sur trois pieds que sur deux.

L'histoire chrétienne, depuis le Nouveau Testament, montre que les communautés chrétiennes, et parmi elles les paroisses, ont toujours articulé trois instances :

- communautaire : le conseil pastoral paroissial.
- collégiale : l'équipe pastorale.
- personnelle : le curé.

Ces instances n'ont pas leur but en elles-mêmes, mais elles incarnent ces trois dimensions qui sont constitutives de la vie chrétienne, que je peux exprimer par trois mots :

- tous,
- quelques-uns,
- un.

Ce qui est dit ici des personnes et des instances de la paroisse, doit l'être également à propos des lieux de la paroisse.

Il y a une communion de toute la paroisse, et il y a une spécificité des communautés locales qui le constituent, communautés qui ne sont pas des mini-paroisses, qui n'ont pas à être tout ni à tout faire, et communautés qui sont d'abord des personnes et non des édifices.

L'enjeu est celui d'un équilibre, à rechercher, à construire, jamais atteint ? Un équilibre entre la communion et la diversité. Entre les appels communs et la proximité.

Je crois qu'il faut avoir quelques questions toujours présentes à l'esprit, des questions qui traduisent des critères de jugement et d'action :

- Ce choix pour telle communauté locale permet-il de souder la communion paroissiale ?
- N'est-il pas un chemin d'exclusion ou de repli ?
- Cet autre choix fait par l'ensemble de la paroisse permet-il aux différents lieux, aux différents groupes d'exister et de s'exprimer ?

Tout ceci ne donne pas de réponses toutes faites à nos questions ; il faut toujours prendre en compte, les lieux, leur histoire, les personnes qui les ont marqués ou les marquent encore.

Mais ce sont quelques repères que je crois toujours nécessaires à avoir présents à l'esprit pour éclairer nos choix et nos décisions.

Ils nous permettent de demeurer des communautés chrétiennes et catholiques. C'est-à-dire une Église qui tout à la fois se reçoit de Dieu et se prend en mains pour se construire.

La docilité au souffle de Dieu, qui est première, ne dispense pas d'agiter nos ailes, tout simplement ne dispense pas d'agir, et de bien agir.

4) Pourquoi un synode diocésain en 2017-2018 ?

L'Eglise étant par nature synodale, la célébration de synodes n'a pas à être un événement exceptionnel, cela doit marquer sa vie ordinaire.

Je vous disais qu'à Rome, il y a un synode tous les quatre ans, sans compter certains synodes exceptionnels, consacrés, ou bien à un événement, ou bien à un espace géographique.

Le pape a annoncé un synode consacré à l'Amazonie.

Dans notre diocèse, nous célébrons le 3^{ème} synode, même s'il y en a eu de nombreux dans le passé.

Les deux synodes précédents ont conduit à des réformes dans l'organisation du diocèse, j'ai voulu que l'actuel porte sur notre mission et non sur l'organisation.

Dans ce domaine, des choses ont été faites depuis cinq ans, le diocèse a mis en œuvre des réformes institutionnelles et d'organisation, comme cela fut fait dans la période précédente et le sera aussi dans l'avenir.

Je rappelle ces réformes :

- Carte paroissiale.
- Pôles des services diocésains.
- Règles financières.
- Immobilier, dont la Maison de la Trinité.

Le synode a un autre projet : la mission, l'évangélisation.

Autour d'une thématique bien précise, il s'agit de nous donner quelques repères qui nous permettront de décider ensemble de ce pour quoi et avec lesquels nous serons prioritairement engagés dans les années à venir.

Afin de ne pas nous engager sur de fausses pistes, il faut rappeler que l'Eglise, la vie chrétienne, ce sont avant tout des relations, des rencontres, dont celles de la prière, et non des lieux à habiter coûte que coûte ou des espaces à couvrir jusqu'au moindre cm².

Faute de nous libérer de l'espace, c'est le temps qui sera sacrifié, et le temps c'est ce qui permet d'écouter et de parler, tant à Dieu qu'aux autres.

Dans cette phrase je viens de désigner à la fois la manière de célébrer le synode et même ce à quoi il devra aboutir. Mais... Je constate qu'il ne suffit pas de dire les choses pour qu'elles s'accomplissent, il faut que tous partagent et l'analyse et les conclusions. C'est la raison pour laquelle seul un synode est nécessaire. En effet, selon l'adage de l'Eglise ancienne, « *Quod omnes tangit ab omnibus tractari et approbari debet* », « Ce qui concerne tout le monde doit être débattu et approuvé par tous ».

Voici quelques repères pour saisir et s'inscrire dans la démarche du synode diocésain.

- 1- Sa finalité : non une réforme des structures et des organisations.
- 2- D'où une attitude : la gratuité des rencontres.
- 3- Un état d'esprit : qui vous êtes et ce que vous faites nous intéresse.
- 4- Le synode : La démarche l'emporte sur un but à atteindre

Un événement plus qu'un outil pour autre chose que lui-même.

5) Vers des orientations synodales

Le synode c'est avant tout ce que nous vivons depuis janvier, des rencontres et de l'écoute.

Mais je ne sais quels en seront les fruits.

Cependant, je constate que, souvent, nous envisageons l'avenir à partir de notre présent, voire du passé, un passé parfois imaginaire.

Or, on ne peut se contenter de toiletter une réalité qui n'existe plus.

Ceci est vrai tant dans la société que dans l'Eglise.

Le rôle des responsables est donc de proposer des chemins nouveaux, sinon on reste comme avant, se contentant de réduire l'envergure.

Un exemple : la future Maison diocésaine ne peut se contenter d'être l'actuelle Maison, simplement en réduisant les m².

Ainsi, pour l'ensemble du diocèse, à côté du travail du synode, j'ai proposé des chemins qui déplacent des pratiques :

- Message des évêques de la province pour une collaboration provinciale des prêtres.
- La lettre pastorale sur le pardon.
- Des pistes pour la mise en œuvre diocésaine d'*Amoris laetitia*.
- Une proposition autour de la pastorale du baptême des petits enfants.

Mon point d'attention porte sur le chemin qui permettra, à la fois,

- de vraiment recevoir et faire entendre ce qui aura été exprimé,
- et en même temps de parvenir à formuler quelques décisions, pas trop nombreuses, réalistes et innovantes, pouvant être réellement mises en œuvre.

Le synode aura quelque chance d'être reçu

- si ses propositions sont modestes,
- si elles s'appuient et valorisent ce qui est vécu déjà ici et là,
- s'il oriente vers la formation et l'accompagnement des acteurs pastoraux,
- s'il n'appelle pas à de nouvelles expressions institutionnelles,
- s'il n'envisage pas des bâtiments nouveaux.

Les assemblées synodales auront lieu les 3 et 4 février 2018, et les 20 et 21 mai. Ensuite, nous avons retenu le 11 novembre 2018 pour la promulgation des orientations synodales, nous avons donc pensé que nous arriverions à les formuler !

Le rôle des assemblées est de recueillir ce qui aura été exprimé de janvier à octobre 2017.

Le secrétariat général proposera à l'assemblée de février 2018 une série de « priorités pastorales » reçues du travail précédent et mises en forme par le secrétariat.

Pour ce faire, l'attitude aura été celle de l'écoute, tant des expressions reçues que de l'Écriture.

On recevra aussi les grands appels formulés par le pape François.

Il me semble en effet que dans la formulation des grands chapitres du synode, la reprise de formules du pape serait heureuse ; à la fois parce qu'elles sont claires et parlantes, et aussi parce qu'elles sont bien connues de beaucoup.

Même sans reprendre les mots du pape, c'est dans ce sens qu'il faut aller.

- Une « Eglise en sortie » :
La mission première des disciples est de donner du temps pour rencontrer et écouter les personnes dans ce qu'elles vivent ; aussi pour proposer en quoi l'Écriture et la foi éclairent les vies et ouvrent des chemins.
Ceci demande à ce que les acteurs pastoraux voient dans le temps donné et dans la rencontre ce qui les occupe en priorité (ceci doit être un critère de discernement).
Ceci devra alors orienter la formation des acteurs pastoraux (écoute, discernement, accompagnement, etc.).
La société continuera à développer des techniques qui se substitueront de plus en plus aux métiers actuels ; un domaine ne peut être le fait des machines : la relation, l'écoute, le conseil.
- Une Eglise au service du lien entre les personnes :
Je situe ici la mise en œuvre d'*Amoris laetitia*, en particulier dans la présence aux familles.
J'ai rédigé un texte qui peut éclairer la formulation d'axes plus pratiques.
Ceci appelle aussi à la formation des acteurs.
- Une Eglise qui développe des pratiques d'écologie humaine :
A côté de la vigilance dans les comportements de ce que propose les communautés chrétiennes (empreinte carbone, produits recyclables, etc.).
Il s'agit d'agir dans le sens d'un refus de la toute-puissance et de la recherche du profit : c'est un enjeu spirituel et ecclésial : la synodalité de l'Eglise opposée aux pouvoirs de quelques-uns.
Dans les missions de responsabilité un effort devra être fait pour que les femmes y accèdent à une place plus importante ; prenant, s'il le faut, les moyens de la formation.
La place des pauvres devra être toujours respectée : pauvretés économiques, exclusions de toutes sortes, personnes malades et handicapées.
- Une Eglise au service de la joie et de l'émerveillement :
Chaque être humain, chaque réalité de la création est l'œuvre de Dieu ; alors que la tristesse peut dominer, alors que l'espérance fait défaut, le trésor de prière, de spiritualité et de pratiques liturgiques de l'Eglise aide chacune et chacun à découvrir la beauté de tout être et de toute chose.
Les liturgies expriment cela en contemplant Dieu présent et actif.

L'assemblée de février, par vote, retiendra entre deux à quatre priorités parmi les précédentes et devra aussi en définir les mises en œuvre.

Il reviendra ensuite à une équipe de rédacteurs, avec le secrétariat général, de proposer une formulation de ces deux à quatre priorités.

L'assemblée de la Pentecôte 2018 recevra ces formulations, les amendera, les corrigera, et les votera.

Elle pourra aussi proposer des points d'attention destinés à l'archevêque qui promulguera les décrets synodaux qu'il pourra faire précéder d'un préambule, bref.

Une insistance porte sur la source de toute vie chrétienne : l'Écriture sainte.

Les décrets synodaux devront exprimer cette source et cette référence. Nous en revenons à l'écoute, et du Seigneur et des personnes.

Enfin, je pense que deux traits doivent nous orienter, l'espérance et le réalisme. Je termine par ce propos de Christoph Théobald :

« Un réalisme sans espérance déclenche des forces de mort tandis qu'une espérance sans réalisme devient pure illusion » Christoph Theobald, *Urgences pastorales*, Bayard, 2017, p.464.

N.B. Au sujet du baptême des petits enfants

Un constat (est-il partagé ?) : le nombre des prêtres va diminuer dans les prochaines années.

- Ou bien nous poursuivons les mêmes pratiques, en particulier liturgiques et sacramentelles, et, en l'absence de prêtres, nous appelons d'autres personnes à assumer ce que faisaient les prêtres, en particulier, diacres, voire laïcs pour les baptêmes et les mariages.

Or, ceci heurte deux principes :

- seul un prêtre remplace un prêtre,
- il faut respecter le spécifique des ordres et des ministères.
- Ou bien nous choisissons un autre chemin.

D'autre part, les mises à jour organisationnelles, par exemple la carte des paroisses, ne sont qu'organisationnelles, on ne peut penser qu'elles sont la juste réponse à l'évangélisation et aux différents aspects de la mission.

Le synode, qui s'attache aux générations nouvelles, qui met en priorité la vie de l'Évangile, appelle à transcrire dans quelques comportements pastoraux concrets et communs cette attention prioritaire.

Sans anticiper sur les décrets synodaux, mon propos veut ouvrir quelques pistes ; c'est ma responsabilité.

On ne peut se satisfaire d'une Église qui « entretient » l'existant ou qui se contente de « répondre aux demandes » ; elle doit proposer.

Ainsi, si l'on estime que l'Église en France au XXI^e siècle est catéchuménale, elle doit revoir, en particulier, ses manières de préparer et de célébrer les sacrements ; autrement dit, elle doit mettre en œuvre ce qui est de la nature des sacrements de l'initiation.

Pour cela il faut s'inspirer du *Rituel de l'initiation chrétienne des adultes*.

Et ceci conduit à plusieurs attitudes :

- Soigner le temps du cheminement et de l'accompagnement,
- Proposer la célébration des sacrements avec plusieurs étapes.

Par exemple,

Organiser les lieux et heures de célébrations, avec un calendrier préétabli, et non répondre à la demande.

Appeler des ministres laïcs de ces sacrements.

Ainsi, on peut envisager distinguer

- une première étape des baptêmes dans les communautés locales, assurée par des membres de cette communauté, de son équipe locale d'animation ou d'autres personnes désignées à cet effet,
- et des liturgies communautaires des dernières étapes du baptême, le dimanche, dans une église plus grande et centrale, avec les différents ministres ordonnés, et l'assemblée qui accompagne les familles dans la prière.

Ceci a pour conséquence qu'il faut être proactif : plutôt que de se contenter de répondre aux demandes de lieux et de dates, chaque paroisse disposera d'un calendrier précisant les étapes de la célébration, avec les lieux et les dates.

Ici, c'est avant tout au baptême des petits enfants dont on traite, la célébration du sacrement de mariage pourrait aussi être réfléchi à l'identique.

Amoris laetitia doit éclairer et orienter la réflexion et les propositions.

D'abord je mesure combien de tels changements peuvent heurter les attentes et les images des personnes qui nous sollicitent.

Ensuite, cette réflexion peut n'être faite qu'à partir des seuls prêtres et des conditions d'exercice de leur ministère.

Quoi qu'il en soit, il serait mortifère de ne pas impulser de nouvelles pratiques, ni de le faire de manière commune.

*Mgr Pascal Wintzer
Archevêque de Poitiers
Bressuire, 9 novembre 2017*